

COMMUNE DE MONTAGNIEU
Conseil Municipal du 15 juillet 2021

Nom	Fonction	Etat	Nom	Fonction	Etat
ROSET Jean	Maire	Présent	GRAZIA Christophe	Conseiller	Présent
MORIN Laurence	Adjointe	Présente	GUERRAZZI Guillaume	Conseiller	Excusé
CHAMPIER Yves	Adjoint	Présent	JUPPET René	Conseiller	Présent
ARCHIREL Yves	Adjoint	Présent	MONTESINOS Loïc	Conseiller	Absent
AROT Annick	Conseillère	Excusée	MICOUD Laurence	Conseillère	Absente
BOISSY Marjorie	Conseillère	Présente	POTTIEZ Stéphanie	Conseillère	Excusée
FOSSE Ludovic	Conseiller	Présent	SAUVAGE Raymonde	Conseillère	Présente
GALONNIER Anne-Marie	Conseillère	Excusée			

Procuration : Annick AROT à René JUPPET, Guillaume GUERRAZZI à Christophe GRAZIA, Stéphanie POTTIEZ à Jean ROSET et Anne-Marie GALONNIER à Raymonde SAUVAGE

Secrétaire de séance : Raymonde SAUVAGE

Monsieur le Maire demande de rajouter un point à l'ordre du jour et obtient l'accord du Conseil Municipal

- Décision Modificative

1. Approbation du Compte Rendu du conseil du 02 juin 2021.

Le compte rendu de la séance du 02 juin 2021 est approuvé à l'unanimité.

2. Convention relative à l'aménagement de la RD 19 – Phase 2

Monsieur le Maire présente le projet de convention qui fixe les conditions administratives techniques et financières pour la réalisation de la seconde tranche des travaux de la traversée des Granges.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de valider la convention et autorise le Maire ou l'adjoint délégué à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces ou avenant se rapportant à ce dossier.

3. Convention Plan de relance – continuité pédagogique – Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires

Monsieur le Maire demande à Madame Laurence MORIN 1^{ère} adjointe de présenter ce point.

Madame MORIN informe l'assemblée que Monsieur le Maire a inscrit la commune au programme plan de relance courant le mois de mars 2021. Ce plan vise à aider l'équipement en matériel informatique et au développement des ressources numériques dans les écoles élémentaires. Un devis a été effectué par la société « la maison de l'informatique » à hauteur de 4 764 € et une demande de subvention a été sollicité. Celle-ci a été accordée d'un montant de 3 460€ dont 3 360€ pour le volet équipement et 100€ pour le volet service et ressources numériques.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire a signé le devis et autorise à signer ladite convention proposée par la région académique AURA.

4. Décision Modificative

Sans toucher à l'équilibre du Budget Commune, il y a lieu d'apporter les modifications suivantes :

Dépenses de fonctionnement :

6188 : - 1 302€

023 : + 1 302€

Dépenses d'investissement :

165 : + 1 202€

271 : + 100€

Recettes d'investissement :

021 : + 1 302€

Le conseil municipal, après avoir délibéré, ADOPTE à l'unanimité cette proposition

5. Questions diverses

Pas de questions diverses traitées lors de cette séance.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

